

Vatican

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **63 (1975)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VATICAN

Pour la toute première fois — c'était bien le moment pour l'Année mondiale de la femme ! — une femme ambassadeur fait partie du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège. Il s'agit de Mme Bernadette Olowo, qui a déjà été ambassadeur de l'Ouganda en République fédérale allemande. Elle est catholique, a fait des études de lettres ; sa carrière a été très rapide : 3e secrétaire à l'ambassade à Bonn, elle y est devenue en une année ambassadeur ; elle a 27 ans.

N'est-ce pas une toute petite brèche ouverte dans une citadelle particulièrement masculine ?

BELGIQUE

Le 11 novembre dernier, pour la 3e année consécutive, a eu lieu une JOURNÉE F : journée organisée par et pour les femmes, qui attire toujours plus de monde, journée de rencontres, de contacts, de débats... Lors de cette 3e Journée F, s'est ouverte à Bruxelles, LA MAISON DES FEMMES (75, rue du Méridien) qui offre un lieu de rencontre à tous les groupements féminins, un service de documentation, une bibliothèque et une halte-garderie ; cette dernière n'est ouverte pour l'instant qu'une fois par semaine, mais il est prévu de l'ouvrir de plus en plus souvent. La maison est un ancien bureau de poste mis à disposition par les autorités. Les femmes ont peint les parois elles-mêmes, décoré les salles de rencontre, petites et grandes, organisé l'accueil, fait de la propagande. Petit à petit, la maison doit devenir un lieu de rencontre pour les femmes du quartier (c'est un quartier très peuplé), celles-ci n'ont fait que de timides apparitions jusqu'à présent. Les responsables sont optimistes : les contacts se créent, se créent.

FRANCE

On parle beaucoup de Mesdames Dorlhac, Giroud et Veil, si nous parlons aujourd'hui de Mme Annie Lesur, secrétaire d'Etat à l'enseignement pré-scolaire, la quatrième femme du « gouvernement Giscard ». Mme Lesur est médecin-anesthésiste-réanimateur ; elle a collaboré avec son mari qui est chirurgien, a 2 fils aux études et s'est lancée dans la politique en 1965. Responsable de tout l'enseignement préélémentaire, c'est-à-dire de plus de 2 millions d'enfants de 2 à 6 ans. Le système français de l'école maternelle est l'un des meilleurs qui soient. Mme Lesur a, cependant, à faire face à de gros problèmes : le manque de personnel enseignant, la formation de ces enseignants — qui doit être de toute première qualité —, l'ouverture de garderies éducatives — en dehors des heures d'école maternelle —, garderies qui seraient tenues par des aides-éducatrices, etc., etc.

Madame la secrétaire d'Etat (pourquoi n'emploierait-on pas ce nom au féminin ? Il existe !) est optimiste quant à l'avenir : d'ici quelques années, le système sera amélioré et les enfants bénéficieront réellement de l'égalité des chances au départ de leur vie, grâce à une bonne école maternelle.

S. C.

Nouvelle orientation pour « CHOISIR »

A la suite de l'adoption de la loi sur l'avortement, l'organisation « CHOISIR », dont l'une des présidentes est Gisèle Halimi, s'est fixé de nouveaux objectifs, plus sociaux, dépassant le problème de l'avortement et du planning familial, premier but de cette organisation fondée il y a quelques années.

Voici quelques extraits du texte adopté lors de la dernière assemblée générale, octobre 1974.

« Les femmes doivent conserver les rênes de l'organisation. « Choisir » doit affirmer l'autonomie de sa stratégie : stratégie élaborée en dehors des clivages droite-gauche de la scène politique. »

LES OBJECTIFS

Centrés autour de grands axes : droit de choisir de donner ou non la vie, lutte contre toute forme de discrimination sexiste, ces objectifs peuvent être formulés en quatre points :

1. « Choisir » lutte pour le droit pour la femme de disposer de son corps et de choisir ses maternités.
2. Confinée dans un rôle qu'on lui a assigné une fois pour toutes, la femme qui n'a encore que peu accès à une formation professionnelle est maintenue dans un état de dépendance économique qui lui ôte toute faculté de choisir sa vie et qui entraîne des situations dramatiques lorsque la femme est amenée à vivre seule.

« Choisir » revendique le droit pour la femme à l'insertion à part entière dans la vie économique et sociale.

Ceci implique la lutte pour :

- l'accès des femmes à une formation professionnelle satisfaisante sans discrimination de salaire ni de contenu de travail ;
 - la transformation de l'univers sexiste du travail ;
 - le refus de toutes les lois discriminatoires appliquées aux femmes.
3. La scène politique est le lieu du pouvoir mâle et l'un des sièges de l'oppression de la femme par l'homme :
 - « Choisir » lutte pour l'insertion spécifique et à part entière des femmes dans la vie politique.
 4. Qu'elle soit femme objet ou femme esclave, la femme n'a pas de véritable identité.
- « Choisir » lutte pour la destruction de tous les mythes afférents à l'image traditionnelle de la femme et travaille à l'élaboration de nouveaux schémas culturels dont tout sexisme sera exclu. »

J. B.



ETRANGER

LES MULTINATIONALES

Suite de l'article paru dans le numéro de novembre 1974

Le premier point est illustré par quelques chiffres tirés d'un rapport du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies « Les firmes multinationales et le développement mondial » : de 1965 à 1970, les entrées nettes d'investissements étrangers directs dans 73 pays sous-développés, s'élevaient à 30% des sorties de fonds correspondant à des revenus d'investissement. C'est dire que pour chaque franc qu'elles investissent, les multinationales en récupèrent un peu plus de trois. Il paraît dès lors difficile de croire qu'elles n'ont en vue que le seul développement harmonieux des pays où elles s'implantent.

Les syndicats, de leur côté, sont inquiets ; d'une part, ils estiment que l'exil partiel de certaines grandes industries hors de leur pays d'origine diminue les possibilités de travail dans ce dernier — affirmation d'ailleurs démentie par des études qui montrent que c'est plutôt le contraire qui se produit, et que l'existence des multinationales est à l'origine de nombreux emplois dans le pays même, mais d'emplois d'un autre type, plus spécialisés. Autre grief, moins contestable celui-ci, des syndicats : ils n'ont plus de prise sur un patronat qui peut préférer transférer les activités de ses entreprises à l'étranger plutôt que de négocier avec les représentants syndicaux. Henry Ford II, par exemple, a averti en 1971 le premier ministre anglais Heath que, si les ouvriers en grève de l'usine Ford à Dagenham (Grande-Bretagne) ne renouaient pas le travail, Ford fermerait tout simplement l'usine. C'est la raison pour laquelle Charles Levinson, secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, voit dans le syndicalisme multinational le contrepoids indispensable au capitalisme multinational.

Tout aussi grave, plus grave même, est la menace que font peser les multinationales sur l'indépendance politique des Etats-nations. Cette menace se situe à trois niveaux : celui de la prise de décision, celui de la technologie, celui enfin de la pression. Les décisions importantes, celles par exemple qui ont trait à la politique d'investissement ou à la gestion financière, sont prises au siège central ; les filiales à l'étranger n'ont le plus souvent qu'un rôle d'exécutant. C'est dire que de New York, par exemple, les dirigeants d'une multinationale peuvent décider de fermer une ou plusieurs usines en France, licenciant ainsi des dizaines d'ouvriers, portant peut-être un coup fatal à la planification économique et sociale de ce pays — ou d'un autre — ; imposant donc leur politique ; une politique, rappelons-le, qui a le profit pour moteur essentiel. Quant au problème de la technologie, une enquête révèle qu'en

1966, 6% seulement de la recherche et du développement des entreprises multinationales américaines était fait à l'étranger, tandis que leur production hors des Etats-Unis était d'environ 50%. Certains pays ayant réagi à cette situation de dépendance, les laboratoires de sociétés américaines hors des Etats-Unis se sont multipliés ces derniers temps. « Mais l'organisation de leurs travaux de recherche est soigneusement établie pour que chaque laboratoire ne détienne qu'une partie des informations sur un sujet, la synthèse ne pouvant être faite que par le laboratoire central, généralement situé aux Etats-Unis. Cela a pour effet de maintenir déficitaire la balance des brevets du pays d'accueil et, parfois, de drainer les meilleurs cerveaux à l'étranger » (1). Quant aux pressions de toutes sortes, l'exemple d'ITT illustre fort bien leur nature.

Un exemple : International Telephone and Telegraph Corporation

« ITT est au travail 24 heures sur 24, dans 67 nations, sur 6 continents » peut-on lire dans le rapport annuel de cette entreprise. Une entreprise qui a acquis, de 1960 à 1969, 158 firmes, dont les ventes et les revenus ont augmenté, durant la même période, de 4,1 milliards de dollars, ventes et revenus qui, en 1969, atteignaient 4,47 milliards de dollars, un chiffre supérieur au produit national brut de nombreux pays avec qui ITT « fait des affaires » (Portugal, 4,6 milliards de dollars ; Pérou, 3,5 ; Finlande, 3,1 par exemple).

Si au départ ITT, son nom l'indique, ne s'occupe que de télécommunications, elle commence à diversifier ses activités vers la fin des années 50. Elle s'étend rapidement pour finir par s'occuper de tout ou presque, partout ou presque. Elle gère 331 firmes dont elle possède la moitié des actions ou plus et dont 50% se trouvent en Europe. 708 firmes supplémentaires lui sont liées de façon plus souple, par exemple Avis-rent-a-car, Levitt & Sons, la chaîne des hôtels Sheraton. Elle emploie en tout 392 000 personnes, dont 17 000 à des travaux de recherche. A l'origine de ce gigantisme, une raison essentielle : l'appât du gain. La politique d'acquisition d'ITT en effet, fait augmenter sensiblement ses bénéfices entre 1964 et 1968 ; chez les « achetés », on voit un net accroissement du salaire des directeurs. Chacun donc — ou presque — y trouve son compte. Cette motivation principale est d'ailleurs confirmée par le Président d'une importante commission du Congrès américain, la Securities and Exchange Commission : « Dans les trois ou quatre dernières années... la raison fondamentale des fusions et des différentes combinaisons semble être de plus en plus d'ordre essentiellement financier. Les compagnies

achètent et fusionnent avec d'autres parce qu'il y a de substantiels avantages financiers immédiats pour la compagnie survivante, avantages qui se traduisent par l'accroissement des bénéfices et la hausse des actions... »

Comment des entreprises d'une telle importance pourraient-elles se permettre de ne pas s'intéresser à la politique ? D'ailleurs, parmi les collaborateurs qu'ITT s'est attachés au cours des ans, on trouve par exemple l'ancien secrétaire général des Nations Unies, M. Trygve Lie, directeur d'ITT Norvège, Paul-Henri Spaak, qui fut premier ministre de Belgique et directeur d'ITT Belgique. Est-ce vraiment leur connaissance du monde des affaires qui a fait d'eux les heureux élus d'ITT ? Leur prestige de diplomates n'est-il vraiment pour rien dans ce choix ?

On se souvient peut-être du rôle joué par ITT au Chili il y a quatre ans maintenant. ITT emploie près de 8000 personnes au Chili où elle possède 6 entreprises. Lorsque en 1970 les chances du docteur Allende se précisent d'accéder à la présidence du pays, ITT (et la CIA) prennent peur, tentent de la discréditer pour l'évincer du pouvoir. On le présente, sans aucune nuance, comme un agent du communisme international. ITT promet de financer ses adversaires, renfloue le

journal « El Mercurio » hostile à Allende. Durant la période qui se situe entre les élections qui ne donnent la majorité absolue à aucun des candidats, et la désignation du président par le Congrès, le responsable de la CIA pour l'Amérique latine soumet à l'un des dirigeants d'ITT un plan visant à désorganiser l'économie chilienne ; plan qui prévoit entre autres une action commune des grosses entreprises du pays et des grands patrons d'ITT. Allende étant malgré tout nommé, ITT lui fait immédiatement savoir qu'il aurait avantage à ne pas oublier que la générosité américaine ne va pas sans quelques contreparties.

Peu importe ici l'échec à l'époque d'ITT. Ce qu'il faut retenir de cette affaire, c'est une volonté délibérée d'intervenir dans les affaires intérieures du Chili ; c'est les contacts pris, tant à Washington qu'au Chili, avec les autorités américaines ; c'est l'argent donné à la droite chilienne pour essayer de bloquer l'élection d'un socialiste. Ce qu'il faut retenir, c'est que la direction d'ITT traite pratiquement sur un pied d'égalité avec les conseillers du Président des Etats-Unis, avec certains membres du Congrès américain, et surtout qu'elle n'a de comptes à rendre à personne, ainsi que le souligne un professeur américain : « Le pouvoir des grandes entreprises est un pouvoir ir-

responsable, d'un point de vue politique, puisqu'il n'est responsable devant personne si ce n'est devant lui-même ». C'est enfin les moyens mis en action pour influencer la politique d'un pays.

ITT, bien sûr, c'est un exemple. Le nom peut changer, l'aire d'influence aussi. Le fait essentiel demeure : les multinationales n'ont qu'un moteur : l'expansion, le maximum de bénéfices. Peu leur importe d'abuser des ouvriers des pays où elles s'implantent, de licencier s'ils font mine de revendiquer ; peu leur importe, par leur présence, de rendre beaucoup plus difficile, voire aléatoire, une planification économique pourtant indispensable dans certains pays. Peu leur importent des élections démocratiques si les idées de l'élu leur paraissent menaçantes ; peu leur importe la loi si elles peuvent impunément la contourner. Plus que multi-nationales, elles sont a-nationales ; sans autre foi, sans autre loi que la recherche d'un profit maximum dans les conditions les plus avantageuses. Seul un contre-pouvoir a-national (celui des consommateurs ou des syndicats par exemple) qui ne parait pas près de prendre corps, pourrait tenter de contrebalancer leur puissance.

(1) Idem

C. Masnata-Rubattel

Comment vivent les femmes en République Démocratique Allemande

(Allemagne de l'Est)

DROITS DE LA FEMME EST-ALLEMANDE

Patronyme : le couple choisit le nom sous lequel il désire s'inscrire à l'état civil : soit celui de la femme, soit celui du mari.

Propriété : le droit de propriété est égal pour chacun : la femme dispose librement de ses biens, de son salaire.

Avortement : depuis 1972, l'avortement est libre, et gratuit ! Seule la femme décide, assumant entièrement la responsabilité de cette grave décision. Conséquence : les avortements clandestins ont complètement disparu, et les avortements déclarés ont fortement diminué !

Divorce : en cas de divorce, chaque conjoint reprend ses biens propres et l'avoir acquis en commun pendant le mariage est également partagé.

La demande en divorce n'exige et ne comporte aucune culpabilité de l'un ou de l'autre des conjoints. Si les enfants sont petits, ils seront confiés à la mère ; plus âgés, ils le seront à l'un ou à l'autre selon les cas. Le mari ne verse évidemment aucune pension à sa femme ; l'entretien des enfants est partagé entre les deux parents, et celui qui ne s'acquitte pas de son dû verrou sa part être déduite de son salaire « à la source », ceci obligatoirement jusqu'aux 18 ans de l'enfant, et même au-delà s'il poursuit ses études.

(Suite en page 8)

« Chez nous, en RDA... » : ces mots furent souvent prononcés lors de sa conférence du 24 octobre 1974 à Lausanne, par Madame Doris Pollatschek, sculpteur et céramiste de Berlin-Est.

Madame Pollatschek même de front une vie familiale et une vie professionnelle. Depuis toujours, elle travaille ardemment en vue d'une condition de vie meilleure pour les femmes. Rompre avec les préjugés, les principes, les institutions fut une lutte très difficile. En 25 ans, les progrès réalisés sont pourtant énormes ! Aujourd'hui, les femmes en RDA ont la possibilité de choisir n'importe quelle profession autrefois réservée aux hommes seulement. Cependant, il n'y a encore que très peu de femmes « chef d'entreprise » ou « leader » politique !

82% des femmes travaillent, par nécessité ou par goût, et le 18% restant préfère s'occuper de leurs enfants et faire leur ménage !

FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE :

1. Formation des enfants

a) Tout d'abord : les crèches, dès l'âge de 3 mois jusqu'à celui de 3 ans : pour les enfants de femmes célibataires, divorcées, de familles modestes ou nombreuses. Les crèches ne sont pas encore assez nombreuses pour tous. Elles sont subventionnées par l'Etat, et coûtent aux parents une participation d'environ 12 à 14 marks par mois.

b) Ensuite : les jardins d'enfants, de 3 ans à 6 ans ; ils sont plus nombreux que les crèches, mais aux mêmes conditions.

Crèches et jardins sont ouverts dès 6 heures jusqu'à 18 heures, du lundi au vendredi.

c) Puis les 10 années de scolarité obligatoire. L'adolescent ne sortira de l'école qu'avec un contrat d'apprentissage, ou une immatriculation dans une des diverses hautes écoles.

2. Formation des adultes

Les adultes qui ne sont pas qualifiés, ou qui désirent améliorer leurs connaissances, ont la possibilité de réaliser ce vœu.

Pour les femmes (de n'importe quel âge) l'employeur est obligé d'accorder 1 jour par semaine, et 3 mois par année pour cette formation. Cela demande un lourd sacrifice de la candidate ; si le mari et les enfants ne participent pas aux travaux du ménage, il sera impossible à la mère d'améliorer sa situation. Mais en général, en RDA, toute la famille « participe », et la mère se trouve déchargée des travaux ménagers !

Les frais d'études sont à la charge partagée de l'Etat, l'employeur, le syndicat, l'élève.

En 1960, le 60% des universitaires était des personnes d'un « certain âge ».

En 1973, ce chiffre était tombé à 18% seulement, dont la moitié de femmes.